



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT
ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 55 82 88 75 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipementcgt.fr

COMITÉ TECHNIQUE MINISTÉRIEL

15 et 16 septembre 2020

Cette réunion du CTM était la suite de celle du 1^{er} septembre qui n'avait pu traiter qu'une vingtaine d'amendements sur les 200 environ déposés par l'ensemble des organisations syndicales sur le projet de texte Lignes Directrices de Gestion (LDG) pour les promotions.

Le vote global sur le texte LDG promotions a été le suivant

Contre : CGT- FO- FSU

Abstentions : UNSA-CFDT

(Un compte-rendu plus complet suivra)

Commentaires et justification de vote CGT

Lors du CTM du 1^{er} septembre, la CGT avait exposé son analyse sur le projet de texte dans une déclaration ([lire ici](#)). Elle a toujours dénoncé la philosophie de la loi de transformation de la fonction publique dont sont issues les LDG avec notamment la suppression des prérogatives des CAP en matière de mobilités et de promotions.

Selon les valeurs syndicales de la CGT, il ne saurait y avoir de défense individuelle d'agents sans cadre collectif. Les LDG signent la généralisation de l'opacité et de l'arbitraire pour une gestion individualisée des carrières rebaptisées « parcours professionnels ».

Malgré la prise en compte ou la reformulation d'amendements par la secrétaire générale qui infléchissent certaines dispositions, les grands axes du texte révèlent une conception de la gestion

des personnels que nous ne pouvons accepter et sur lesquels nous avons posé l'essentiel de nos amendements :

- L'administration refuse d'organiser des concertations locales alors que la loi ne l'interdit pas
- Les processus ne permettent pas aux agents et aux organisations syndicales d'obtenir toutes les informations nécessaires au traitement des dossiers en toute transparence
- Une grande partie des critères de promotion sont inappropriés et contestables pour apprécier les déroulements de carrières de manière objective et comparable entre agents ; ils le sont particulièrement pour les catégories C et B
- La survalorisation du passage en secteur privé risquant de léser celles et ceux qui feront la majorité de leur carrière dans le public et qui fragilisera les statuts et les missions
- Une insuffisance voire des obstructions quant à la capacité de veille et de corrections des inégalités professionnelles femmes/hommes

A la demande d'organisations syndicales dont la CGT, la SG s'est engagée à ouvrir différents chantiers (comités de domaines, spécialités chez les techniciens supérieurs, ...).

Néanmoins, la principale entrave au déroulement de carrière reste l'insuffisance des taux de promotion qui ne permettent pas un doublement de la rémunération pour tous, ce que revendique la CGT. La suppression des CAP promotions et la mise en place des LDG ne remédient pas à cette entrave. Au contraire elles dégraderont encore plus la situation des agents, d'où notre position contre ce texte. De plus, nous craignons qu'avec la fin des cadres collectifs, les tensions entre agents et hiérarchie conduisent à des risques psychosociaux pour tous.

Par ailleurs, porter les dossiers d'agents sans les éléments d'information nécessaires à une compréhension générale des situations et sans repères collectifs transparents conduira à en léser d'autres. Ceci est contraire à l'esprit d'égalité de traitement tout en prenant en compte les situations particulières.

Le DRH a annoncé que la campagne promotions 2021 devrait débuter à la mi-septembre après publication du texte.

La CGT poursuivra son combat contre les pratiques contraires à l'esprit des valeurs d'une fonction publique au service de l'intérêt général. Elle sera évidemment aux côtés des personnels pour dénoncer les dysfonctionnements et défendre leur dossier.